



Problème de remboursement auto école

Par **Lydllee**, le **03/12/2009** à **21:58**

Bonsoir,

Il y a de cela à peu près deux mois et demi, on m'a offert le permis moto. Mais après deux séances de 4 heures, je me suis aperçue que les méthodes du moniteur, quasi militaires, ne correspondaient pas aux conditions dans lesquelles je souhaitait passer mon permis (refus de réexpliquer certaines choses soit disant acquises, manque de patience du moniteur qui s'énerve facilement, ...).

J'ai donc décidé de changer d'école de conduite. Ils acceptent de me restituer mon dossier mais voilà il semblerait que le reste des heures non effectuées, et que je n'effectuerai pas chez eux, ne soient pas remboursables... Comment puis je récupérer le montant des heures non effectuées ?

Soit dit en passant : aucun contrat n'a été signé lors de l'inscription.

Merci de toute votre attention.

Par **jeetendra**, le **04/12/2009** à **10:28**

[fluo]DGCCRF DU GARD[/fluo]
BP 10
29, Rue Charlemagne
30006 NIMES Cedex 4

Tél. 04 66 29 22 00

Bonjour, appelez la dgccrf à Nimes (pratiques douteuses des autos-écoles), ils vous aideront à faire valoir vos droits, courage à vous, bonne journée.

Par **gloran**, le **04/12/2009** à **16:51**

Tapez auto-école comme mot-clé en recherche. J'ai tellement répondu et cité de textes de loi et de jurisprudences sur ce sujet que vous devriez trouver votre bonheur.

Cordialement